

## COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 29 JUIN 2017

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames MERCIER Sophie, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, BARBILLON Philippe, BERANGER Didier (suppléant), CAMUS Jacques (suppléant), CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, DUPONT Michel, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, GUESNIER Jean-Noël (arrivée 18h30), LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis, TASSIN Jackie et WARIN Gérard (arrivée 18h30).

Absents excusés : Mesdames DECAMP Annick, FOYART Kristine, Messieurs CARRIÈRE Alain, CARVALHO Patrice, DAUSQUE Marcel (représenté par Monsieur BÉRANGER), FORGET Daniel, HAUDRECHY Jean-Pierre, GRANIER Jean-Claude (représenté par Monsieur CAMUS), HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, PEYR Patrick

Techniciens : Madame DERMONT Eulalie, Monsieur ONIMUS Patrick.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h00.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 4 mai 2017

Le compte-rendu de la séance du 4 mai 2017 n'appelle aucune observation et il est approuvé à l'unanimité.

### 2. Décisions du Président prises en vertu de ses délégations

Le Président a sollicité l'ADEME et le Conseil Départemental pour obtenir une subvention pour le déploiement des IRVE.

Concernant l'accord-cadre relatif aux travaux, le Président a signé un avenant pour les lot n°2 et 3 afin d'intégrer des prix nouveaux.

### VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

### 3. Convention de mandat

Le Président demande l'autorisation de signer les conventions de mandats suivantes :

Sous maîtrise d'ouvrage déléguée au SEZEO :

- **RESSONS SUR MATZ : Enfouissement coordonné rue de l'Amiral et Rue du Moulin à vent :**

Coût total HT = 180 299,00 €

Participation SEZEO 50% de la BT = 40 609,70 €

- **RHUIS : Enfouissement coordonné Chemin du Paradis :**

Coût total HT = 64 052,00 €

Participation SEZEO 50 % de la BT = 12 138,00 €

- **RHUIS : Renforcement souterrain et enfouissement coordonné Grande Rue :**

Coût total HT = 141 803,00 €

Participation SEZEO 100% de la BT = 64 221,00 €

- **CANLY : Enfouissement coordonné hameau de la gare, Rue de la Gare, Route de Rémy et route de Jonquières :**

Coût total HT = 103 680,57 €  
Participation SEZEO 50 % de la BT = 13 179,43 €

- **BONNEUIL EN VALOIS : Renforcement en aérien rue des Fontaines :**

Coût total HT = 80 470,00 €  
Participation SEZEO 100 % de la BT = 58 759,00 €

- **BETHISY SAINT PIERRE : Enfouissement coordonné :**

Coût total HT = 63 764,00 €  
Participation SEZEO = 0,00 €

GLAIGNES : Enfouissement coordonné rue d'en Haut.

Monsieur le Président précise qu'en complément de la convention précédemment soumise au Comité, le SEZEO conventionnera aussi avec le Syndicat d'eau potable puisque les travaux comprendront une sur-largeur de tranchée destinée à la canalisation d'eau potable pour un montant de 21 621,76 € HT.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

**4. Convention de partenariat et d'actions de maîtrise des risques électriques aux abords des exploitations agricoles**

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer la convention de partenariat entre les deux principales AODE de l'Oise (SEZEO-SE60), la chambre d'Agriculture de l'Oise, la MSA de Picardie et les Gestionnaires du Réseau de Distribution d'électricité (Énédis, SICAE OISE, SER Lassigny).

Il explique que cette convention vise à définir les modalités de recensement des situations à risques au voisinage d'ouvrages de distribution d'électricité conformes aux spécifications et exigences réglementaires de construction et d'exploitation créées par les matériels, techniques, procédés agricoles et de définir les modalités techniques et financière de réalisation des travaux préventifs visant à améliorer la sécurité des exploitations agricoles et des entreprises relevant du régime agricoles.

Les signataires recensent les situations posant problème aux abords des exploitations agricoles. Ils conviennent ensuite des situations prioritaires à régler rapidement et du concours financier à apporter à l'exploitant agricole concerné ; l'exploitant agricole sera lui aussi soucieux de maîtriser le risque encouru sur son exploitation dès lors que les travaux d'adaptation du réseau de distribution seront nécessaires.

Monsieur le Président précise que cette convention a déjà été signée en 2013 par Monsieur POTELLE en tant que représentant des AODE en zone ELD.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

**5. Convention ORANGE**

Monsieur le Président explique la convention ORANGE est une convention visant à la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électriques de France Télécom (devenu ORANGE) qui a été signée en 2010 entre le Conseil Départemental de l'Oise, l'UMO, le SE60, France Télécom et les syndicats intercommunaux des Zones de Distribution Non Nationalisée représentées par Monsieur Jean-Jacques POTELLE.

Les services juridiques ORANGE estiment que cette convention cadre peut toujours être utilisée par

le SEZEO en cas d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Ainsi le syndicat pourrait se substituer aux communes pour les procédures nécessaires avec l'Opérateur historique en cas d'enfouissement des réseaux.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical d'entériner la convention cadre visée par la Préfecture le 9 août 2010 et d'autoriser le Président à signer les conventions de mises en œuvre qui en découlent pour chaque chantier ainsi que toutes pièces y afférentes.

#### VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

##### **6. Décision modificative n°2-2017**

Monsieur le Président projette la décision modificative et l'explique (DM ci-annexée). Outre les crédits liés aux opérations de travaux, cette DM comporte aussi la régularisation de l'échéance d'emprunt 2016 non réclamé l'année passée par la commune de Royaucourt. En 2014, à la création du SEZEO, plusieurs communes ont émis le souhait de réaliser des travaux sur le réseau BT sans l'aide financière du SEZEO. Il a alors été décidé d'établir des conventions avec ces communes pour leur déléguer la maîtrise d'ouvrage sur ces opérations spécifiques et ces conventions précisaient aussi que le financement de ces travaux restait à la charge pleine et entière des communes mais que la R2 éventuellement générée par ces travaux leur serait reversée. Il convient aujourd'hui d'honorer ces conventions.

##### **ROUVILLE : Renforcement rue Callens, Chemin de Crépy et Delorme**

Montant total des travaux BT HT = 204 604,24 €

Montant R2 à reverser = 6 356,94 €

##### **RESSONS SUR MATZ : Enfouissement rue de l'Église**

Montant total des travaux BT HT = 78 214,24 €

Montant R2 à reverser = 12 673,22 €

##### **REMY : Renforcement rue Fontaine**

Montant total des travaux BT HT = 107 959,65 €

Montant R2 à reverser = 18 536,12 €

##### **WACQUEMOULIN : Renforcement rue de la libération et rue de la gare**

Montant total des travaux BT HT = 209 809,45 €

#### VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

##### **7. Compte de Gestion du budget annexe « électrification Force Énergies »**

Pour faire suite à la décision de dissoudre le budget annexe « électrification Force Énergies », le Président demande aux membres d'approuver le compte de dissolution dressé par le Comptable public. L'ensemble de l'actif et du passif a été intégré au budget général du SEZEO et aucune écriture réelle n'a été enregistrée en 2017. Par conséquent, les soldes sont à zéro.

#### VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

## 8. Compétence EP : Avenant au marché Éclairage Public Force Énergies

Certaines prestations non prévues au bordereau des prix unitaires initial du marché à bon de commande éclairage public Force Énergies ont dû être réalisées et font donc l'objet de prix nouveaux. Il est demandé aux membres d'autoriser le Président à signer un avenant n°1 à ce marché afin d'intégrer ces prix nouveaux au bordereau des prix unitaires de la manière suivante :

| Numéro  | Libellé  | Unité | P.U.H.T  |
|---------|--|-------|----------|
| HB001   | - Réalisation d'une visite annuelle afin de d'assurer du bon état des sources lumineuses, des luminaires et de leurs constituants, des armoires, des appareils de commandes, des supports de luminaire (mâts et consoles). | U.    | 3,25 €   |
|         | - Rédaction d'un rapport de visite en 2 exemplaires.   |       |          |
|         | - Participation à la réunion de préparation organisée par le maître d'œuvre.   |       |          |
|         | - Participation aux réunions annuelles ayant pour thème l'éclairage public organisé par le maître d'œuvre (1 à 2 par an).  |       |          |
|         | Prix par point lumineux  |       |          |
| HB002   | Relevé photométrique après travaux   | U.    | 432,84 € |
| HB002-1 | Fourniture et pose de lanterne ORACLE T1, y compris raccordement au réseau aérien  | U.    | 345,00 € |
| HB002-2 | Fourniture et pose de Lanterne NELLA sur mât existant  | U.    | 175,00 € |
| HB002-3 | Fourniture, pose et raccordement de lanterne Valberg 38 - 100W SHP sur console Wy  | U.    | 573,57 € |
| HB003   | Fourniture et pose de Lanterne NELLA 70W SHP, y compris raccordement au réseau EP  | U.    | 250,00 € |
| HB004   | Fourniture et pose de Lanterne ORACLE T1 100w SHP, y compris raccordement au réseau EP   | U.    | 345,00 € |
| HB005   | Fourniture et pose de Lanterne ORACLE T1 150w SHP, y compris raccordement au réseau EP   | U.    | 360,00 € |
| HB006   | Fourniture et pose de Lanterne ORACLE T1 70/100w SHP, y compris raccordement au réseau EP  | U.    | 373,00 € |
| HB007   | Fourniture et pose de Lanterne ORACLE T1 100/150w SHP, y compris raccordement au réseau EP   | U.    | 382,00 € |
| HB008   | Fourniture et pose de Lanterne CIVITEQ 36L70-740 WSC BPS CL2 M60, y compris raccordement au réseau EP  | U.    | 363,00 € |
| HB009   | Fourniture et pose de Lanterne CIVITEQ 24L70 NR BP, y compris raccordement au réseau EP  | U.    | 353,00 € |
| HB010   | Fourniture et pose de projecteur LEDS TWISTER 70W sur traverse de 1m10, y compris raccordement au réseau EP  | U.    | 521,00 € |

|       |  |    |          |
|-------|--|----|----------|
| HB011 | Conducteurs isolés basse tension : Câbles torsadés de branchement aérien 4*16 <sup>2</sup> , aluminium isolant PRC, suivant la norme NF C 33-209 | ml | 1,92 €   |
| HB012 | Conducteurs isolés basse tension : Câbles torsadés de branchement aérien 2*16 <sup>2</sup> , aluminium isolant PRC, suivant la norme NF C 33-210 | ml | 0,98 €   |
| HB013 | Fourniture et pose d'un poteau bois - Hauteur : 10 m Classe : S 255  | U. | 428,00 € |

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

**9. Redevance EP 2017**

Considérant que le règlement de service éclairage public en vigueur stipule que « le coût par habitant et le coût par mât est déterminé chaque année en délibération syndical », il convient de préciser si les montants de 5 € / habitant et de 60 € par mâts sont maintenus en 2017.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

**10. Informations diverses**

A la demande du Comité Syndical Monsieur le Président présente un tableau de récapitulatif des travaux de 2014 à 2017. Il sera diffusé par mail aux élus prochainement.

Il informe le Comité Syndical de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> lettre d'information du SEZEO à destination des communes adhérentes et des communautés de communes du territoire du SEZEO.

Les Fonds FACÉ 2017 ont été notifiés au SEZEO par le Conseil Départemental :

- Renforcement : 523 000,00 €
- Extension : 131 000,00 €
- Environnement : 94 000,00 €
- Sécurisation fils nus : 134 000,00 €
- Sécurisation fils nus faible section : 32 000,00 €

Total des enveloppes FACÉ 2017 : **914 000,00 €**

**Agenda SEZEO :**

|   | <b>DATE ET HEURE</b>         | <b>LIEU</b>                                   |
|---|------------------------------|---|
| COMMISSION<br>ÉCLAIRAGE<br>PUBLIC       | 5 juillet 2017<br>à 09h00    | Locaux du SEZEO                               |
| COMMISSION<br>CONSULTATIVE<br>PARITAIRE | 28 septembre 2017<br>à 18h00 | Salle du Conseil de la Mairie<br>de Thourotte |
| ASSEMBLÉE<br>GÉNÉRALE                   | 28 novembre 2017<br>à 18h00  | Complexe Edouard Pinchon                      |

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h15.

Le Président,  
Olivier FERREIRA

